

MAIRIE DE BUSSIÈRES



COMMISSION DE CONTRÔLE CHARGÉE DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES DE LA COMMUNE DE BUSSIÈRES

Les compétences de la Commission des listes électorales sont les suivantes :

- Examine la régularité des inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- Statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prise par le Maire.

Composition :

Sa composition a été fixée par arrêté préfectoral n° 2020/42 du 30 octobre 2020, comme suit :

Conseillers Municipaux : Titulaire : M. BAYLE François
Suppléant : M. RONDEAU Jean-Luc

Déléguée de l'administration : Mme DUPONT Françoise

Délégué du Tribunal Judiciaire : M. VALLÉE Marc

Bussyères, le 5 novembre 2020

Dominique MACHURÉ,
Maire

